

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2014

13/1 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LILLE METROPOLE

La loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) prévoit la transformation de Lille Métropole Communauté Urbaine en Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Cette réforme implique, en outre, une nouvelle répartition des compétences exercées par Lille Métropole et ses communes membres, ce qui nécessite, en amont, la mise en place d'une commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Par délibération en date du 26 juin 2014, le Conseil de Communauté a institué cette commission, qui sera constituée de 179 membres avec un nombre de représentants par commune identique à celui du Conseil de Communauté, soit trois représentants pour Mons en Barœul.

Par courrier reçu le 15 juillet 2014, Lille Métropole sollicite la Ville afin de lui transmettre, avant le 15 octobre, les noms des trois représentants qui siègeront à la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Il appartient au conseil municipal de désigner ces trois représentants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Sont élus :

- M. ELEGEEEST,
- M. BOSSUT,
- Mme CHABANE.